

# Orientations

## Orientation 3.3.2 Encourager la gestion agri-environnementale des espaces agricoles

### Contexte

Depuis 2010, des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) ont été proposées aux gestionnaires d'alpages situés à l'intérieur des périmètres Natura 2000, ainsi que dans le secteur du Mont-Cenis, grâce à une prise en charge conjointe de la contrepartie nationale par la commune de Lanslebourg-Mont-Cenis et l'établissement public du parc national de la Vanoise.

[...]

### Enjeux

Cette orientation répond à l'enjeu Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique.

### Lignes directrices de l'orientation

? Encourager les démarches contractuelles volontaires, en s'appuyant sur les dispositifs existants, notamment les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

[...]

### Mesures traduisant concrètement l'orientation

<b>Mesures contractuelles</b> (liste non exhaustive)	<b>Rôle de l'établissement public du parc national</b>	<b>Rôle des communes adhérentes</b>	<b>Principaux autres partenaires</b>
<b>3.3.2.a</b> - Encourager la contractualisation agroenvironnementale, notamment des MAEC sur la base d'un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) avec la Région	Montage de projets territorialisés (PAEC), animation préalable à la contractualisation, suivi partagé	Prise en compte dans la gestion des alpages communaux	Région, organisations professionnelles agricoles, État
[...]	[...]	[...]	[...]

# Orientations

Référence ID de l'article : #4905

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 09:02